

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 mai 2008, à 19 h 35, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Réналd Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence,
Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-05-503

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 mai 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux :
 - assemblée publique de consultation du 5 mai 2008;
 - séance ordinaire du 5 mai 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.3 Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion / Barrage routier / 14 juin 2008;
 - 4.7 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière / Bourses d'études;
 - 4.10 Concert bénéfique Maison Trestler / Achat de billets supplémentaires;
 - 4.12 CLD Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement de l'entente de contribution financière 2008-2010 / Service de promotion de parcs industriels;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
 - 6.1 Modification résolution 08-04-410 / Mandat du notaire;
 - 6.2 Nomination / Greffier par intérim;
 - 6.3 Lot 1 673 995 / Mandat pour ordonnance de démolition d'un bâtiment;
 - 6.4 Réclamation / Promutuel c. Ville de Vaudreuil-Dorion / Mandat;
 - 6.5 Lot 1 674 018 / Usage non conforme / Mandat pour procédures judiciaires;
 - 6.6 Lot 2 802 509 / Usage non conforme / Mandat pour procédures judiciaires;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1 Financement des partis politiques municipaux / Rapport annuel de la trésorière;
 - 8.2 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2008;
 - 8.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1399-01 / Station de pompage PP1 / Construction du prolongement d'aqueduc sous C.P.;
 - 8.4 Transfert soldes disponibles sur règlements d'emprunt;
 - 8.5 Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunt;

9. EAUX ET ASSAINISSEMENT

9.1 Soumissions / Usine de filtration / Remplacement des commutateurs de transfert électrique;

10. GÉNIE

10.2 Ministère des transports du Québec (MTQ) / Réduction de la vitesse / Route Harwood dans le secteur de la rue des Saules;

10.3 Étude d'avant-projet afin de préparer un règlement d'emprunt / Prolongation des services municipaux et élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Jeannotte / Mandat professionnel;

10.5 Soumissions / Atténuation du trafic rue Bourget / Règlement n° 1397;

10.6 Contrôle des matériaux et consultation géotechnique / Construction des émissaires pluviaux / Boulevard de la Gare / Mandat;

11. URBANISME

11.1 Dérogation mineure / 2930 du Meunier / Lot 1 543 637 / Zone I2-745 / CCU 08-03-35;

11.2 Modifications résolutions 08-04-416 et 08-04-417;

12. RÉGLEMENTATION

12.1 Adoption Règlement n° 1275-106 / Zone C2-306 / Terrasses extérieures;

12.2 Avis de motion / Règlement n° 1534 / Refinancement;

12.3.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-107 / Zone H3-642 / Nombre d'étages (4);

12.3.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-107;

12.4.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-108 / Bâtiment temporaire – usage récréatif / Zone P1-706;

12.4.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-108;

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Soumissions / Réfection des têtes de regards d'égout;

13.2 Soumissions / Fourniture d'une chargeuse compacte sur roues;

13.3 Soumissions / Travaux de ramassage et déchiquetage de branches;

14. CIRCULATION

15. ACTION COMMUNAUTAIRE

15.1 La Grande Vadrouille / 21 septembre 2008;

15.2 Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises;

15.4 Dojo des Mille-Îles / M. Nicholas Smith / Aide financière;

16. ARTS ET CULTURE

17. PROTECTION PUBLIQUE

18. RESSOURCES HUMAINES

18.1 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche de trois (3) opérateurs d'usine de traitement d'eau potable temporaires;

18.2 Service des arts et de la culture / Démission de M^{me} Teresa Constanzo;

18.3 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Stage étudiant en milieu de travail / Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie;

18.4 Service sécurité incendie / Mutation de M^{me} France St-Amour;

18.5 Service des arts et de la culture / Fin d'emploi de M^{me} Pierrette Roy;

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations directeur général :
- Procession de la Fête-Dieu / 22 mai 2008;

20. AFFAIRES NOUVELLES

- 20.1 Parc de la Paix / Régularisation des inscriptions au bureau de la publicité des droits;

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

"ADOPTÉE"

08-05-504 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 5 mai 2008 soient, et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

08-05-505 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-05-506 ANIMATION JEUNESSE VAUDREUIL-DORION / BARRAGE ROUTIER / 14 JUIN 2008

CONSIDÉRANT que la politique relative au barrage routier pour fins de financement des organismes sportifs, culturels ou communautaires de la municipalité stipule qu'une seule autorisation par année est accordée pour la tenue d'un barrage routier;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise *Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion* à organiser, le 14 juin 2008 entre 9 h et 15 h, un barrage routier pour fins de financement;

QUE ce barrage devra se tenir à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Dutrisac;

QUE cet organisme devra remettre un billet de participation à placer sur le tableau de bord du véhicule pour les donateurs qui auront à circuler via cette intersection à plus d'une reprise;

QUE les organisateurs soient requis d'informer le directeur du Service de l'action communautaire et à la Sûreté du Québec, poste est de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, de la date et de l'heure de cet événement.

"ADOPTÉE"

08-05-507

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE / BOURSES D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes, en date du 28 avril 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de cinquième secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs trois (3) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune, pour les élèves méritants de notre municipalité lors du gala de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 10 juin 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-100-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-508

CONCERT BÉNÉFICE MAISON TRESTLER / ACHAT DE BILLETS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-389 adoptée à la séance du 21 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets supplémentaires au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, taxes incluses, pour le concert bénéfique organisé par la Fondation de la Maison Trestler, qui aura lieu le 5 juin 2008 à l'Église Saint-Michel de Vaudreuil et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-509

CLD VAUDREUIL-SOULANGES / RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2008-2010 / SERVICE DE PROMOTION DE PARCS INDUSTRIELS

CONSIDÉRANT la démarche de planification du développement ordonné des parcs et des zones industrielles sur le territoire de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT par la CMM d'un projet de plan de développement économique de la région de Montréal devant affecter près de la moitié du territoire de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'approbation du schéma d'aménagement révisé par la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la construction prochaine de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT les orientations générales retenues et présentées aux conseils municipaux de la M.R.C. afin d'adopter une politique de développement durable des zones industrielles;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage à verser au CLD Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) par année durant trois (3) ans (2008, 2009 et 2010) afin de doter le CLD d'une ressource dont le rôle sera de promouvoir les parcs industriels de la région en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-970;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-01-301	(Foncière générale-cat. INR – année ant.)	5 000 \$
	02-110-00-970	(Subv. Et assistance à des organismes)	3 000 \$
À :	02-621-00-970	(Subvention)	8 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-510

MODIFICATION RÉOLUTION 08-04-410 / MANDAT DU NOTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-410 adoptée à la séance du 21 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit modifiée la résolution 08-04-410 par le remplacement du nom de M^e Chantal Lamarre par celui de M^e Conrad Bédard.

"ADOPTÉE"

08-05-511

NOMINATION / GREFFIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer de façon permanente une personne pour agir à titre de greffier par intérim lors des périodes d'absence du greffier;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M^{me} Manon Bernard, directrice générale, soit désignée greffière par intérim lors de toute période d'absence du greffier et, qu'à cette fin, elle dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives.

"ADOPTÉE"

08-05-512

LOT 1 673 995 / MANDAT POUR ORDONNANCE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT le rapport de M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation, et les photos qu'il contient relativement à la vétusté d'une construction sise sur le lot 1 673 995 ;

CONSIDÉRANT que cette construction constitue une nuisance et qu'il y a lieu d'en demander la démolition;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit lot a déjà été mis en demeure de démolir cette construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 233 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les coûts des travaux de démolition seront à la charge du propriétaire et sont garantis par une hypothèque légale sur l'immeuble;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit donné à la firme Dufresne Hébert Comeau afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre le propriétaire du lot 1 673 995 en vue d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure lui permettant de faire démolir le bâtiment et de faire enlever toute nuisance du site.

"ADOPTÉE"

08-05-513

RÉCLAMATION / PROMUTUEL C. VILLE DE VAUDREUIL-DORION / MANDAT

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'acceptation, par les procureurs de la partie demanderesse, le 19 avril 2008, de l'offre de règlement hors cour du dossier de la Cour du Québec du district de Beauharnois portant le no 760-22-005931-087 prévoyant le paiement intégral de la somme totale réclamée, soit deux mille neuf cent soixante-deux dollars et soixante-dix cents (2 962,70 \$);

CONSIDÉRANT la résolution no 08-05-493, adoptée lors d'une séance du Conseil tenue le 5 mai 2008, ratifiant cette entente de règlement hors cour du dossier;

CONSIDÉRANT que, suite à la transmission de cette résolution aux procureurs de la partie demanderesse, le 7 mai 2008, ces derniers ont informé le greffier de la Ville de leur intention de réclamer des sommes supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de finaliser ce dossier sans délai;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit confirmé le mandat à M^e Pierre Séguin, avocat, afin de comparaître au dossier et d'y déposer les actes de procédures jugés utiles à cette fin.

"ADOPTÉE"

08-05-514

LOT 1 674 018 / USAGE NON CONFORME / MANDAT POUR PROCÉDURES JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT

la mise en demeure adressée par M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation, le 21 avril 2008 au propriétaire du lot 1 674 018 lui intimant d'en cesser l'utilisation à des fins commerciales en contravention au règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT

que le propriétaire dudit lot refuse de se plier à cette mise en demeure et continue toujours de l'utiliser en contravention au règlement de zonage n° 1275;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées dans le but d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure afin de faire cesser toute utilisation du lot 1 674 018 non conforme à la réglementation municipale.

"ADOPTÉE"

08-05-515

LOT 2 802 509 / USAGE NON CONFORME / MANDAT POUR PROCÉDURES JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT

le rapport préparé par M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation, le 15 mai 2008 relativement à l'utilisation non conforme du lot 2 802 509 par son propriétaire ou occupant;

CONSIDÉRANT

que Groupe immobilier Berry inc. a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour avoir contrevenu à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT

que le propriétaire dudit lot refuse toujours de se conformer au règlement de zonage n° 1275;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin d'entreprendre, à l'encontre des propriétaires ou occupants du lot 2 802 509, les procédures judiciaires appropriées dans le but d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure afin de faire cesser toute utilisation dudit lot non conforme à la réglementation municipale.

"ADOPTÉE"

08-05-516

FINANÇEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX / RAPPORT ANNUEL DE LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT

que la trésorière doit au plus tard le 30 septembre de chaque année, déposer devant le Conseil municipal un rapport des activités qu'elle a effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice précédent;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du rapport annuel de la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, C.G.A., sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

"ADOPTÉE"

08-05-517

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 1^{ER} SEMESTRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière M^{me} Mona Dumouchel dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 30 avril 2008 et ceux de 2007 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2008 et ceux qui ont été prévus par le budget 2008.

08-05-518

EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N^o 1399-01 / STATION DE POMPAGE PP1 / CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT D'AQUEDUC SOUS C.P.

CONSIDÉRANT

que la ministre des Affaires municipales et des Régions approuvait, en date du 6 mai 2008, le Règlement n^o 1399-01 et un emprunt d'un million deux cent huit mille dollars (1 208 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement, au taux d'intérêt préférentiel en vigueur, de la Caisse Populaire de Vaudreuil-Dorion sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, soit un million deux cent huit mille dollars (1 208 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

"ADOPTÉE"

08-05-519

TRANSFERT SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2009 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2009 :

<u>Règlements</u>	<u>Diminution du service de la dette 2009</u>	<u>Réduction de l'emprunt 2009</u>
1238		345,37 \$
1304		5 708,18 \$
1313		2 673,68 \$
1314		2 059,59 \$
1315		2 416,77 \$
1316		1 017,76 \$
1317		1 484,36 \$
1320		1505,75 \$
1321		852,25 \$
1322		1642,74 \$
1329	7 943,31 \$	
1335		1776,30 \$
1376	2 694,64 \$	
1392	5 418,43 \$	
1432	1 641,11 \$	
1443	3 134,99 \$	
1461	4 456,49 \$	
1469	6 839,38 \$	
1473	699,34 \$	
1479	4 451,72 \$	
1495	1592,00 \$	
1508	<u>2028,58 \$</u>	
Total :	<u>40 899,99 \$</u>	<u>21 482,75 \$</u>

"ADOPTÉE"

08-05-520

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**ATTENDU**

que la Ville de Vaudreuil-Dorion a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au rapport préparé par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 28 avril 2008, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU

que ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU

qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU

que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU

qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés audit rapport pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt.

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion modifie les règlements identifiés au rapport préparé par la trésorière en date du 28 avril 2008, par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Dépense réelle » et « Emprunt réel » du rapport;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit rapport ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous la colonne « Paiement comptant » du rapport ;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés sous la colonne « Solde résiduaire à annuler » audit rapport pour un montant total de deux millions cent soixante mille quatre cent soixante-dix-sept dollars (2 160 477 \$);

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

"ADOPTÉE"

08-05-521

**SOUSSIONS / USINE DE FILTRATION / REMPLACEMENT DES
COMMULATEURS DE TRANSFERT ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour le remplacement des commutateurs de transfert électrique, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-09;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *INOV CONCEPT* sis au 4930, rue Bois Franc, Saint-Laurent, (Québec), H4S 1A7, le remplacement des commutateurs de transfert électrique pour un montant de cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars (56 889 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-09;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-522

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) / RÉDUCTION DE LA VITESSE
/ ROUTE HARWOOD DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES SAULES**

CONSIDÉRANT que le projet des services municipaux de la rue des Saules (eau potable, fondation de rue et de fossés) se terminera sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de demande auprès du MTQ, lors de la conception du projet, afin d'accepter que la rue des Saules puisse avoir un embranchement à la route Harwood (342);

CONSIDÉRANT que le MTQ a statué, en date du 5 mai 2008, à l'effet que l'intersection de la rue des Saules avec la route Harwood ne pourrait être implantée telle que projetée au plan d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que, selon le MTQ, la distance de visibilité à l'arrêt est trop faible (105 mètres) en direction ouest et que la distance requise est de 140 mètres à une vitesse de 70 km/h (vitesse actuelle sur la route Harwood);

CONSIDÉRANT la proximité de l'intersection de la route Harwood et du chemin Daoust, laquelle est fortement achalandée;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin que le MTQ puisse procéder à une étude de faisabilité pour réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route Harwood, approximativement entre le chemin Boisé et l'autoroute 40;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville prie le ministère des Transports du Québec de procéder à l'étude de faisabilité afin de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route Harwood (342), approximativement entre le chemin Boisé et l'autoroute 40.

"ADOPTÉE"

08-05-523

**ÉTUDE D'AVANT-PROJET AFIN DE PRÉPARER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT /
PROLONGATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET ÉLARGISSEMENT DU
BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LES RUES HENRY-FORD ET
JEANNOTTE / MANDAT PROFESSIONNEL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'ingénieur-conseil qui sera affecté à la réalisation de l'estimation préliminaire;

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire préparer une étude d'avant-projet aux fins de préparer un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres de services professionnels sera préparé, au moment opportun, afin de mandater l'ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à la firme d'ingénieurs-conseils *LBCD inc.* pour la préparation d'une étude d'avant-projet afin de préparer un règlement d'emprunt dans le but de prolonger les services municipaux et d'élargir à quatre (4) voies le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Jeannotte, pour un montant de quinze mille trois cents dollars (15 300 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que proposé dans l'offre de service n° 31029 en date du 8 mai 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-524

**SOUSSIONS / ATTÉNUATION DU TRAFIC RUE BOURGET / RÈGLEMENT
N° 1397**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux visant l'atténuation du trafic sur la rue Bourget (Règlement n° 1397), quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mai 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les quatre (4) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° P105733-402 émis par *Genivar* en date d'avril 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par *Genivar*;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Ali Excavation inc.* sise au 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour l'exécution de travaux visant l'atténuation du trafic sur la rue Bourget (Règlement n° 1397) pour un montant de quarante-six mille six cent soixante-cinq dollars et quinze cents (46 665,15 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° P105733-402, émis par *Genivar*, en date du mois d'avril 2008;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1397.

"ADOPTÉE"

08-05-525

**CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONSULTATION GÉOTECHNIQUE /
CONSTRUCTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX / BOULEVARD DE LA GARE /
MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter le soutien à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux, afin de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés pour les travaux de construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de *Laboratoire A.B.S. inc.*;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service n° CT 610-08-6, en date du 6 mai 2008 déposée par *Laboratoire A.B.S. inc.* sise au 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour le contrôle des matériaux et la consultation géotechnique pour les travaux de construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare, pour un montant de cinq mille trois cent vingt-sept dollars et soixante-seize cents (5 327,76 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

"ADOPTÉE"

08-05-526

**DÉROGATION MINEURE / 2930 DU MEUNIER / LOT 1 543 637 / ZONE I2-745 /
CCU 08-03-35**

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par Fondation B. et B. inc. en date du 11 mars 2008;
- CONSIDÉRANT** la recommandation n° 08-03-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2008;
- CONSIDÉRANT** l'avis publié dans l'édition du 3 mai 2008 du journal Première Édition;
- CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 2930, rue du Meunier;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° 1 543 637 du cadastre du Québec, sis au 2930, rue du Meunier, aux fins :

- d'autoriser quatre (4) portes de garage en façade principale alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige que les espaces de chargement et de déchargement soient situés en cours latérale ou arrière lorsque les portes de garage ne sont pas spécifiquement autorisées en façade;
- d'autoriser un enclos à déchets localisé en cour avant alors que l'article 2.3.6 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion n'autorise pas lesdits enclos en cour avant.

"ADOPTÉE"

08-05-527

MODIFICATIONS RÉOLUTIONS 08-04-416 ET 08-04-417

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les résolutions 08-04-416 et 08-04-417 en raison de la substitution des plans qui y sont identifiés;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution 08-04-416 soit modifiée en remplaçant le n° de plan SP-63 par SP-64 et la date du 29 février 2008 par le 5 mars 2008 et en y ajoutant le plan n° LA 01-PH II rev 3 intitulé plan de plantation préparé par *Fahey et ass.* en date du 12 mars 2008;

QUE la résolution 08-04-417 soit modifiée en remplaçant le plan daté du 4 mars 2008 par le plan daté du 18 mars 2008.

"ADOPTÉE"

08-05-528

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1275-106 / ZONE C2-306 / TERRASSES EXTÉRIEURES

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 avril 2008 un premier projet de règlement portant le n^o 1275-106;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 mai 2008 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 10 mai 2008 dans le journal « Première Édition »;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1275-106 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1275-106 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone C2-306, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures". »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-05-529

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1534 / REFINANCEMENT

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent deux mille dollars (102 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Dorion, de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

08-05-530

ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-107 / ZONE H3-642 / NOMBRE D'ÉTAGES (4)

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de règlement n^o 1275-107 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **de modifier la grille des usages et normes de la zone H3-642 afin de porter à 4 le nombre d'étages autorisé pour les habitations multifamiliales en structure isolée ou jumelée. »,**

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 juin 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Précision 2000 inc.* sise au 1750, rue Chicoine, bureau 104, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 8P2, pour la réfection des têtes de regards d'égout au taux unitaires, taxes applicables non comprises, suivants :

-	Réfection de têtes de regards pour coupe circulaire (jusqu'à douze (12) pouces)	1 175,00 \$
-	Réfection de têtes de regards pour coupe circulaire - chaque pouce supplémentaire	20,00 \$
-	Réfection de têtes de regards pour coupe conventionnelle - (300 mm)	1 475,00 \$

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-27, préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date d'avril 2008;

QUE le directeur du service et la directrice générale, s'il y a lieu, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exécution des travaux de réfection des têtes de regards d'égout jusqu'à concurrence du montant budgété.

"ADOPTÉE"

08-05-535

SOUSSIONS / FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE COMPACTE SUR ROUES

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'une chargeuse compacte sur roues, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mai 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les deux (2) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-28 en date d'avril 2008;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Équipement Ontrac Québec inc.* sise au 4500, Autoroute Chomedey, Laval (Québec), H7R 6E9, pour la fourniture d'une chargeuse compacte sur roues pour un montant de soixante-dix-sept mille cinq cents dollars (77 500 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-28, préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date d'avril 2008;

QUE le Conseil refuse l'offre proposée pour le rachat de la chargeuse-pelleteuse TP-6617, Case 590SL 1999;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en sept (7) ans à compter de 2009.

"ADOPTÉE"

08-05-536

SOUSSIONS / TRAVAUX DE RAMASSAGE ET DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT

que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'exécution de travaux de ramassage et déchiquetage de branches, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 mai 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, une (1) soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-32 en date d'avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par *Alain Legault*, sis au 2169, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour l'exécution de travaux de ramassage et déchiquetage de branches au taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-32, préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date d'avril 2008;

QUE le directeur du service et la directrice générale, s'il y a lieu, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exécution de travaux de ramassage et déchiquetage de branches jusqu'à concurrence du montant budgété.

"ADOPTÉE"

08-05-537

LA GRANDE VADROUILLE / 21 SEPTEMBRE 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la tenue, dans certaines rues de la Ville, de la course « La Grande Vadrouille » le 21 septembre 2008, conditionnellement à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

D'autoriser, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service de l'action communautaire assure le soutien technique demandé lors de cet événement;

QUE le Service des travaux publics soit chargé de marquer d'une ligne bleue le tracé du parcours si besoin est;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service de l'action communautaire, au directeur du Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-05-538

FESTIVITÉS VAUDREUILLOISES ET DORIONNAISES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la tenue des Festivités Vaudreilloises et Dorionnaises 2008 sur le site du campus de la Cité des Jeunes, le 23 juin ou en cas de pluie le 24 juin 2008;

QUE le Conseil municipal autorise, pour cet événement, la vente de denrées alimentaires, ainsi que la vente de boissons alcoolisées sur le site, sous réserve toutefois de l'obtention de tous les permis requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

QUE le Conseil municipal autorise en outre la tenue d'un feu d'artifice à cette même date;

ET QUE soit autorisée la fermeture de certaines rues durant les festivités et ce, après entente avec la Sûreté du Québec, poste est de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-05-539

DOJO DES MILLE-ÎLES / M. NICHOLAS SMITH / AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que M. Nicholas Smith, résident de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre du Dojo des Milles-Îles;

CONSIDÉRANT que M. Smith participera aux championnats canadiens juvéniles du judo ainsi qu'à la coupe Am-Can aux États-Unis;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Dojo des Milles-Îles de Sainte-Thérèse, à titre d'aide financière pour M. Nicholas Smith, pour sa participation aux championnats canadiens juvéniles du judo ainsi qu'à la coupe Am-Can aux États-Unis au cours de l'année 2008;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-05-540

SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE DE TROIS (3) OPÉRATEURS D'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au Service des eaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Luc Vinet, directeur adjoint du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de MM. Jocelyn Dubé, Alexandre Potvin et Stéphane Raymond, à titre d'opérateurs d'usine de traitement d'eau potable au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et ce, à compter du 1^{er} mai 2008 pour MM. Jocelyn Dubé et Stéphane Raymond et du 30 mai 2008 pour M. Alexandre Potvin, mais sans toutefois dépasser le 31 janvier 2009, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à MM. Dubé, Potvin et Raymond.

"ADOPTÉE"

08-05-541

SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION DE M^{ME} TERESA COSTANZO

CONSIDÉRANT

la lettre de démission de M^{me} Teresa Costanzo, aide-commis temporaire au Service des arts et de la culture, reçue le 7 mai 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M^{me} Teresa Costanzo, aide-commis temporaire au Service des arts et de la culture et ce, à compter du 7 mai 2008;

QU'il est entendu que M^{me} Teresa Costanzo n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

"ADOPTÉE"

08-05-542

SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / STAGE ÉTUDIANT EN MILIEU DE TRAVAIL / CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CONSIDÉRANT

la demande de stage de M^{me} Colette Martin, directrice adjointe du Centre de formation professionnelle Paul Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT

que M. Luc Vinet, directeur adjoint du Service des eaux, accepte de superviser le stage non rémunéré de M. Alexandre Potvin du 19 au 29 mai 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le directeur adjoint du Service des eaux, M. Luc Vinet, à accepter la demande de stage dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE le Conseil municipal accepte que M. Alexandre Potvin effectue un stage à ce titre et ce, à compter du 19 mai 2008 pour se terminer le 29 mai 2008;

ET QUE M. Alexandre Potvin soit assigné au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux à l'usine de filtration.

"ADOPTÉE"

08-05-543

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / MUTATION DE M^{ME} FRANCE ST-AMOUR

- CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste d'agent de bureau 2 au Service de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne entre le 1^{er} avril et le 14 avril 2008;
- CONSIDÉRANT** la candidature de M^{me} France St-Amour reçue dans le cadre du processus de sélection;
- CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection composé de MM. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines et Serges Leroux, directeur du Service sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la mutation de M^{me} France St-Amour au poste d'agent de bureau 2 régulier à temps plein au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 2 juin 2008 au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7, échelon 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} St-Amour.

"ADOPTÉE"

08-05-544

SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / FIN D'EMPLOI DE M^{ME} PIERRETTE ROY

- CONSIDÉRANT** la recommandation de M^{mes} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture et Hélène Diamond, chef de division - bibliothèque, en date du 8 mai 2008;
- CONSIDÉRANT** la lettre de fin d'emploi de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 9 mai 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fin d'emploi de M^{me} Pierrette Roy, aide-commis temporaire au Service des arts et de la culture et ce, à compter du 9 mai 2008;

QU'il est entendu que M^{me} Pierrette Roy n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

ET QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Roy pour les services rendus à la bibliothèque au cours de sa période d'emploi.

"ADOPTÉE"

08-05-545

AUTORISATION / DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'autorisation suivante accordée par le directeur général, M. Jean-Yves Truchon, savoir :

- Procession de la Fête-Dieu / 22 mai 2008.

"ADOPTÉE"

08-05-546

PARC DE LA PAIX / RÉGULARISATION DES INSCRIPTIONS AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS

CONSIDÉRANT la correspondance adressée à la Ville par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, le 29 février 2008 demandant confirmation que la Ville est propriétaire de sept (7) parcelles remblayées longeant l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'il est apparu certaines déficiences dans les inscriptions apparaissant au bureau de la publicité des droits concernant la propriété desdites parcelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le document joint au bordereau de correction préparé par M. Roger Trudeau, a.g., portant minute 38699, daté du 14 mai 2008 pour fins de correction;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit confirmé le mandat de M. Roger Trudeau afin de préparer et déposer le bordereau de correction relatif aux sept (7) parcelles remblayées longeant l'avenue Saint-Charles portant minute 38699 et daté du 14 mai 2008;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution et permettre la correction.

ADOPTÉE

08-05-547

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-05-548

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-05-549

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier